

*Les crédits*

Personnellement, je ne suis pas sûr que la modification du régime de pension suffira à contrer cette perception négative, mais je suis convaincu que l'abolition du droit au cumul de pension et de traitement fera progresser les choses.

Je reconnais que l'expression «cumul de pension et de traitement» peut s'appliquer à différentes situations. Il y a différentes formes de cumul: il y a les nominations par décret pour lesquelles le salaire est prévu dans la loi, les nominations par décret dont l'échelle salariale est laissée à la discrétion de l'employeur, les nominations au sein de la fonction publique en vertu de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, les postes de membre de la GRC ou des Forces canadiennes et les fonctions accomplies à titre d'entrepreneur indépendant auprès du gouvernement fédéral. C'est donc plus compliqué qu'on pourrait le croire de traiter cette question de cumul des revenus de retraite et d'emploi.

Certains députés d'en face ont parlé de l'urgence de mettre fin à cette possibilité. C'est vrai que c'est assez urgent mais, en date d'aujourd'hui, pas au point où certains voudraient nous le faire croire. Les députés ne démissionneront pas demain pour commencer à toucher leur pension. Bon nombre d'entre eux travaillent fort et sont au service de leurs électeurs. Ils continueront à se dévouer ainsi.

Il y a des députés d'opposition qui semblent croire qu'il n'y a pas d'urgence. L'un d'entre eux retire déjà une pension de la fonction publique fédérale et un autre perçoit des prestations de pension d'un régime provincial, en plus de leur salaire du gouvernement fédéral. Ces députés ont dit qu'ils avaient travaillé pour gagner leur pension et qu'ils n'y renonceraient pas. Le gouverneur général ne pourrait-il pas présenter le même argument?

Depuis son accession au pouvoir, c'est l'un des objectifs de notre gouvernement de procéder à une réforme responsable du régime de pension des députés. Je suis sûr que les députés d'en face partagent notre désir de voir cette entreprise réalisée efficacement, et pas n'importe comment. Nous n'exercerons pas des coupes dans le régime de pension simplement pour faire plaisir à certains groupes d'intérêts. Nous devons faire un travail soigné et juste.

Les représentants politiques qui siègent à la Chambre servent bien les Canadiens, comme je l'ai déjà dit, mais il existe une croyance générale que tout ce qu'ils veulent, c'est se préparer un avenir doré. C'est faux. Pourtant, cette perception continuera d'exister tant que nous n'éliminerons pas les pommes de discorde comme ce cumul de pension et de traitement.

La politique est une vocation, comme l'a laissé entendre le député d'en face. Elle répond aux souhaits des députés, qui veulent servir les Canadiens et donner un peu d'eux-mêmes à leur collectivité.

• (1650)

Je rejette l'idée que la plupart des politiciens fassent ce métier pour l'argent. Personne ne vient ici pour l'argent. Ce n'est pas un métier qui paie. Bien des députés faisaient plus d'argent avant d'entrer en politique. Ils contribuaient à leur régime de pension et à leur REER en fonction de leur situation financière.

Nous devons faire en sorte que le fait d'entrer en politique ne soit pas une charge financière et que personne ne soit indûment pénalisé. Cet endroit doit être accessible à tous, pas seulement aux riches. Il doit être le reflet de la société canadienne. Les sacrifices ne sont pas seulement financiers. Tous les députés reconnaîtront que la famille en souffre. Un député d'en face disait: «Après un an comme député, je me mords la langue d'avoir critiqué les politiciens comme je l'ai fait. C'est un travail exigeant.»

Bien que les sacrifices soient réels, ce n'est pas une raison pour cumuler. Pension et salaire viennent du même contribuable qui n'a qu'une seule poche. C'est pour cela que je considère la volonté du gouvernement de mettre fin aux cumuls comme un signe très encourageant pour le pays. C'est un signe que le gouvernement écoute les Canadiens et agit. Cela me fait espérer que notre vie politique en sortira grandie aux yeux des Canadiens.

Je répète, monsieur le Président, que je suis heureux que cette motion ait été présentée aujourd'hui et que les motionnaires aient reconnu l'importance de ce que nous disions dans le livre rouge, notamment en ce qui concerne les cumuls. J'espère qu'ils appuieront la mesure législative que le gouvernement présentera prochainement.

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ):** Monsieur le Président, l'intervention du député m'amène à faire le commentaire suivant: quel dommage, finalement, que le gouvernement n'ait pas fait ses devoirs à ce sujet et n'ait pas une proposition globale à amener sur la table, par rapport à cette question, parce qu'on se retrouve avec un projet de motion qui est insatisfaisant.

Il n'y a pas, dans la motion du Parti réformiste, vraiment, une approche globale pour répondre aux questions que se posent tous les électeurs. Tout à l'heure, le député disait qu'il y avait là-dessus une intention qu'on trouvait dans le livre rouge des libéraux. Je pense qu'il faut être plus modeste que ça. L'intention, on l'a retrouvée chez tous les électeurs qu'on a rencontrés pendant la campagne électorale de 1993. Tout le monde se demandait, partout, que ce soit au Québec ou dans les autres provinces, dans toutes les classes sociales, comment il se faisait que les élus en étaient rendus à avoir des conditions de travail telles qu'elles en faisaient gens beaucoup mieux traités que la majorité de la population.

Le gouvernement, là-dessus, doit toujours veiller à respecter son engagement, parce qu'il n'a pas déposé le projet de loi promis. On peut toujours reprocher au Parti réformiste d'avoir une proposition qui est un peu floue et qu'on ne peut appuyer, car car on ne sait pas vraiment quel sera l'alignement avec les régimes privés et de quelle façon cela va fonctionner.

Il m'apparaît que dans la proposition, dans le texte, le député nous parle beaucoup d'éviter la double pension et aussi, possiblement, de revoir l'âge du député qui va recevoir une pension, d'imposer un âge minimum. Je pense que là-dessus, on peut se rejoindre. Pour citer mon exemple, en campagne électorale, les gens me demandaient: «Toi, tu as 40 ans, Paul, ça veut dire qu'à 46-47 ans, tu vas te retrouver avec une pension à vie et nous, on